Cahier des charges 2027

MODES D'ACCUEIL À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Pour lever les freins périphériques au retour à l'emploi

CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges ci-après a été élaboré pour déterminer les critères de labellisation, à partir des préconisations nationales *(Circulaire 2016-009 du 22/6/2016 et Instruction Technique 2018-009 du 17/1/2018, Accord interministériel du 8 Septembre 2025) et des modalités définies par le comité de labellisation AVIP du Loiret.*

PORTEUR DE PROJET

Le projet AVIP peut être porté par tout gestionnaire d'EAJE bénéficiaire de la PSU. Une étude particulière sera néanmoins portée pour l'éligibilité d'une halte-garderie.

Un référent AVIP par EAJE devra être identifié. En collaboration avec le gestionnaire, il sera le coordonnateur de l'ensemble du projet et garant de la cohérence des actions développées dans le cadre de l'accueil spécifique AVIP au sein de l'EAJE.

LOCALISATION

Les structures devront être situées dans le département du Loiret. Des conditions supplémentaires sont nécessaires pour :

- Être éligible au financement de l'Etat : l'EAJE devra être implantée dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la ville (QPV)
- Être éligible au financement de la Mutualité Sociale Agricole : l'EAJE doit accueillir des des familles résidant dans une commune rurale ou affiliées au régime agricole. Les dossiers seront appréciés par degré de priorité en fonction du nombre et des communes concernées ainsi que du nombre de familles accueillis éligibles au dispositif La liste des communes éligibles est disponible en pièce jointe de l'appel à candidatures.

PUBLIC CIBLE

Les familles visées par le dispositif AVIP sont déjà engagées dans une démarche d'accompagnement renforcé pour le retour à l'emploi et dans une dynamique de retour à l'emploi (échéances identifiées par les prescripteurs, démarche volontaire du parent, frein de la séparation parent/enfant travaillé en amont …).

Les crèches peuvent également orienter des familles vers ce dispositif. Dans ce cas, les familles doivent être orientées vers un organisme prescripteur (France Travail, Conseil Départementale ou La Mission locale du territoire).

MODALITES D'ORGANISATION OPERATIONNELLE

L'EAJE et les prescripteurs doivent travailler ensemble en proximité, en amont de l'accompagnement des publics et de l'accueil des enfants mais également durant la période d'accompagnement.

- Le Prescripteur * est chargé de repérer le public potentiellement éligible aux places AVIP.

- Pour les EAJE primo labellisés, la période de préparation doit prévoir au moins une réunion avec les partenaires prescripteurs et au moins une réunion d'équipe en interne. Le gestionnaire et le référent AVIP de l'EAJE en sont les organisateurs et animateurs.

- Une commission d'attribution des places est organisée par le gestionnaire, réunissant tous les acteurs pour attribuer les places à l'issue de la fermeture estivale de l'EAJE (rentrée de Septembre). Chaque prescripteur aura repéré en amont des familles potentiellement éligibles pour présentation des profils à cette commission. Le nombre de places étant limité, les prescripteurs, le gestionnaire et l'EAJE doivent définir ensemble les critères de priorisation d'attribution des places en lien avec les besoins du territoire. La démarche d'insertion professionnelle doit être identifiée.

- Au cours de l'année et en fonction des besoins identifiés, le prescripteur contacte la structure EAJE labellisé AVIP (projet professionnel, jours et horaires d'accueil…), en amont du 1er jour du projet d'insertion et détaille les caractéristiques de la demande (projet professionnel du parent, jours et horaires d'accueil envisagés, …). Ce contact permet de vérifier la disponibilité d'une place et d'organiser la formalisation des contrats d'engagement tripartite. L'EAJE s'engage à apporter une réponse dans un délai de 72h maximum.

- Le Prescripteur remplit une fiche de liaison et la transmet à l'EAJE. Elle permet de recueillir un certain nombre d'informations utiles (exemple disponible en Annexe 3).

- Le parent est ensuite orienté vers la structure pour formaliser l'inscription de son enfant et connaître les modalités d'accueil.

- L'EAJE propose, en fonction de la date d'entrée de l'enfant dans la structure, une période d'adaptation, idéalement en amont du début du projet d'insertion.

- Au cours de la période d'accueil, l'EAJE et le prescripteur se contactent régulièrement et au minimum 1 fois par trimestre pour faire un point de situation sur chaque parent accompagné et chaque enfant accueilli.

- Un comité de pilotage annuel est organisé à l'initiative du gestionnaire et rassemblant les différents partenaires (prescripteurs, gestionnaire, financeurs et référents AVIP de l'EAJE).

- L'accueil d'un enfant sur une place AVIP doit être de minimum 10h par semaine. Le cas échéant et dans la mesure du possible, l'EAJE tend à proposer un accueil de plusieurs enfants dont les familles sont éligibles sur une même place.
  D'un point de vue quantitatif, le nombre total d'enfants accueillis suite à une orientation par un prescripteur sera étudié (objectif = 20% du total des enfants sur une année). Le comité de labellisation AVIP aura un regard attentif au taux d'occupation financier des places AVIP. Un taux inférieur à 60% appellera à une réflexion sur l'efficacité du dispositif et à la construction d'un plan d'action pour l'année qui suit.

**Les crèches peuvent également orienter des familles vers un prescripteur afin qu'elles intègrent ce dispositif.*

Calcul taux d'occupation financier pour les places AVIP =

Nombre d'heures facturées aux familles orientées sur des places AVIP / Capacité totale théorique d'accueil pour le total des places AVIP x 100 *(capacité théorique AVIP = amplitude journalière d'ouverture x nombre de jours d'ouverture x nombre de places AVIP)*

. Les transmissions d'informations confidentielles entre le prescripteur et l'EAJE sont régies par une convention de partage de données dans le respect des normes RGPD. Chaque prescripteur sera à l'initiative de la rédaction et de la signature de ces documents entre les différentes parties.

. Le gestionnaire pourra demander une augmentation du nombre de places AVIP (donc du financement CAF) en cours de conventionnement (pour une effectivité à la réouverture après la prochaine fermeture d'été).

DÉPÔT DES CANDIDATURES ET PROCESSUS DE SELECTION

La Caisse d'allocations familiales du Loiret centralise les candidatures des établissements d'accueil existants et les transmettra à la cellule de labellisation du Comité Départemental des Services aux familles. Pour ce faire, les candidats doivent fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Fiche de candidature « projet AVIP » (fiche d'identité de l'EAJE + budget prévisionnel pluriannuel)

Un accusé de réception sera adressé à la réception du dossier complet

Le comité de labellisation analysera les dossiers et émettra une décision lors d'une réunion le 9 Mars 2027.

ANNEXES

- Annexe 1 : Charte AVIP
- Annexe 2 : Fiche bilan annuel du dispositif AVIP
- Annexe 3 : Outils

Annexe 1 : Charte AVIP

Charte des modes d'accueil
à vocation d'insertion professionnelle

UN ACCUEIL POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET FAVORISER L'INSERTION DES PARENTS

Ce mode d'accueil accueille des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle afin de leur permettre de rechercher un emploi, suivre une formation, réaliser un stage ou bénéficier d'un accompagnement social. Cet accueil constitue un levier pour favoriser le retour à l'emploi des parents, proposer à tous les enfants un accueil de qualité et de lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.
Les acteurs de l'insertion accompagnent les parents dans leur parcours et travaillent en lien étroit avec ce mode d'accueil.

ACCUEILLIR UN NOMBRE MINIMUM D'ENFANTS DONT LES PARENTS SONT DANS UN PARCOURS D'INSERTION

Le mode d'accueil précise dans son projet d'accueil la part d'enfants accueillis dont les parents sont en parcours d'insertion. Le mode d'accueil adapte son fonctionnement aux besoins spécifiques des familles (amplitudes horaires, jours d'accueil, actions de soutien à la parentalité, etc.). L'accueil de l'enfant est prioritairement régulier et le cas échéant adapté en intensité au cours des périodes de formation et de reprise d'emploi qui le justifient.

UN ACCUEIL INTEGRÉ À L'OFFRE DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil Avip inscrit son offre en complémentarité avec les offres d'accueil mises en œuvre sur le territoire. Il participe, le cas échéant, aux réunions de réseaux ou de coordination des modes d'accueil Avip et de leurs partenaires mis en place sur le territoire.

UN ACCUEIL SUR ORIENTATION DES ACTEURS DE L'INSERTION

Il reçoit les demandes d'accueil des parents en insertion orientés par les acteurs locaux Avip du territoire.

UNE CONTINUITÉ D'ACCUEIL

Lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi ou que l'accompagnement social ou professionnel s'interrompt, le mode d'accueil Avip favorise la continuité de l'accueil de l'enfant, en son sein ou avec le concours de modes d'accueil partenaires, dans le respect des besoins de l'enfant, en considération des besoins du parent résultant de sa situation nouvelle, et des contraintes des modes d'accueil.

L'INFORMATION DES FAMILLES

La présente charte doit être remise aux parents usagers d'un mode d'accueil Avip et accueillis à ce titre. Le logo Avip doit être utilisé par le mode d'accueil pour toutes les actions de communication qu'il entreprend en direction des partenaires associés au label et à son fonctionnement.
Le mode d'accueil Avip est recensé sur le site monenfant.fr, site d'information sur les modes d'accueil de la branche Famille de la Sécurité sociale et de ses partenaires.

LA PARTICIPATION AU BILAN DES ACCUEILS AVIP DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil participe à la réalisation du bilan des accueils Avip sur le territoire.

Soutenu par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité — France Travail

Annexe 2 : Fiche bilan annuel du dispositif AVIP

Un bilan qualitatif et quantitatif sera à fournir pour chaque période :

- De Septembre 2027 à Décembre 2027
- De Janvier 2028 à Août 2028

Le gestionnaire de l'EAJE récupère toutes les informations en interne et transmise par les partenaires prescripteurs pour complétude du bilan global

Nom de la structure :
Gestionnaire :
Référent AVIP de l'EAJE : [Nom et fonction]
Période concernée :

1. Indicateurs d'activité AVIP (données à fournir par l'EAJE)

Indicateur	**Valeur**
Nombre total de places en crèche (agrément)	[XX]
Nombre total d'enfants accueillis au sein de l'EAJE sur la période	[XX]
Nombre de places AVIP réservées	[XX]
Nombre d'enfants accueillis sur des places AVIP sur la période	[XX]
Taux d'occupation financier des places AVIP sur la période (Heures facturées places AVIP / capacité théorique totale des places AVIP x 100)	[XX %]
Nombre d'abandons précoce	[XX]
Nombre moyen d'heures d'accueil hebdomadaire par enfant AVIP	[XX h]
Durée moyenne de l'accueil par enfant AVIP	[XX mois]

2. Profil des familles accueillies sur des places AVIP (à détailler pour chaque prescripteur)

France Travail :

Profil	**Nombre**
Nombre de familles monoparentales	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires du RSA	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires d'un autre minima social (AAH, ASS, ADA, …)	[XX]
Nombre de jeunes parents (-25 ans sans diplôme)	[XX]
Nombre de familles résidant en QPV	[XX]
Nombre de familles résidant en centre d'hébergement d'urgence	[XX]

Mission Locale :

Profil	Nombre
Nombre de familles monoparentales	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires du RSA	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires d'un autre minima social (AAH, ASS, ADA, …)	[XX]
Nombre de jeunes parents (-25 ans sans diplôme)	[XX]
Nombre de familles résidant en QPV	[XX]
Nombre de familles résidant en centre d'hébergement d'urgence	[XX]

Conseil Départemental :

Profil	Nombre
Nombre de familles monoparentales	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires du RSA	[XX]
Nombre de familles bénéficiaires d'un autre minima social (AAH, ASS, ADA, …)	[XX]
Nombre de jeunes parents (-25 ans sans diplôme)	[XX]
Nombre de familles résidant en QPV	[XX]
Nombre de familles résidant en centre d'hébergement d'urgence	[XX]

3. Parcours d'insertion des parents bénéficiaires de places AVIP (à détailler par l'EAJE)

Parcours	Nombre
Nombre de parents en recherche active d'emploi	[XX]
Nombre de parents ayant accédé à un emploi ou une formation qualifiante durant l'accueil de l'enfant	[XX]

4. Éléments qualitatifs :

- Progrès effectués par les parents bénéficiaires dans leur projet de recherche d'emploi et sur le plan social, mobilisation, évolution du projet, autonomie, mieux être, … - *à détailler pour chaque prescripteur*

France Travail :

Mission Locale :

Conseil Départemental **:**

- Progrès réalisés par les enfants – *à détailler par l'EAJE*
- Points de difficultés rencontrés et actions correctives mises en place (le cas échéant) – *à détailler par l'EAJE et/ou pour chaque prescripteur*

EAJE :

France Travail **:**

Mission Locale :

Conseil Départemental :

5. Partenariats et coordination (à remplir par l'EAJE)

Nombre de réunions de coordination avec les acteurs de l'insertion : [XX]

Actions spécifiques mises en place (ateliers, accompagnement parentalité, etc.) : *à détailler*

6. Éléments financiers (à titre indicatif – à détailler par l'EAJE)

Source de financement	**Montant**
Montant du financement CAF perçu	[XX €]
Montant du financement MSA perçu	[XX €]
Montant du financement État perçu	[XX €]

6. Synthèse par l'EAJE

Forces	Point(s) d'amélioration
Perspectives N+1	

NOM Prénom et qualité :

Date :

Signature :

Annexe 3 : Outils

Exemple fiche d'entretien avec la famille – Crèche AVIP

1. Informations générales

- Nom de l'enfant :
- Date de naissance :
- Nom du ou des responsables légaux :
- Adresse :
- Téléphone :
- Email :
- Langue(s) parlée(s) à la maison :
- Situation familiale : ☐ Parent isolé ☐ Couple ☐ Autre :

---

2. Parcours socio-professionnel des parents

- Niveau de scolarité :
- Diplômes obtenus :
- Expérience professionnelle :
- Situation actuelle : ☐ Sans emploi ☐ En recherche ☐ En formation ☐ En emploi
- Projet professionnel :
- Accompagnement en cours : ☐ Pôle emploi ☐ Mission locale ☐ Autre (préciser) :

---

3. Situation de l'enfant

- Mode de communication : ☐ Oral ☐ Gestes ☐ Images ☐ Autre :
- Accompagnements extérieurs : ☐ Orthophoniste ☐ Psychomotricien ☐ CMP ☐ Autre :
- Allergies ou régime alimentaire :
- Besoins spécifiques :
- Relations avec les autres enfants :
- Comportements particuliers à signaler :

---

4. Objectifs AVIP

- Motivation pour l'accueil en crèche :
- Besoins identifiés pour l'insertion professionnelle :
- Attentes vis-à-vis de la crèche :
- Freins ou obstacles rencontrés :
- Accompagnement souhaité :

---

5. Modalités d'accueil

- Jours et horaires souhaités :
- Besoins spécifiques liés à l'organisation :
- Période d'adaptation prévue :
- Observations complémentaires :

Guide des missions du référent AVIP de l'EAJE labellisé

Descriptif de la fonction :

Le référent AVIP d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant a pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des actions, qu'elles soient collectives ou individuelles, à l'attention des familles inscrites dans un parcours de réinsertion professionnelle qui fréquentent l'établissement au titre de la garde de leur(s) enfant(s).

Le référent travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe de l'EAJE afin d'identifier, accompagner les familles fréquentant le lieu d'accueil.

Le référent sera amené à travailler avec les institutions et partenaires du domaine dans le but de faciliter l'accompagnement et le suivi de ces familles (France Travail, Conseil Départemental, Mission locale). Le référent veille et garantit que les familles fréquentant l'établissement afin que celles-ci disposent de l'ensemble des éléments nécessaires à leur réinsertion professionnelle.

Il met en œuvre les actions permettant de faciliter les liens entre les institutions partenaires et les familles inscrites dans un parcours de réinsertion.

Domaine d'activité et compétences requises :

Le référent AVIP a pour mission générale d'accompagner, de susciter, de promouvoir, d'animer des actions permettant l'insertion des familles fréquentant l'établissement d'accueil au titre de la garde de leurs enfants.

Missions :

- Elaborer et mettre à jour le diagnostic des besoins de l'EAJE au regard de la spécificité du projet (matériels, formations, réunions de services, réunions partenariales, …) ;

- En collaboration avec le gestionnaire et la direction de l'EAJE, organiser et participer à la commission de rentrée d'attribution de places AVIP (accueil en Septembre) avec les partenaires prescripteurs ;

- Renseigner les disponibilités en temps réel des places réservées « Avip » par l'utilisation d'un outil de suivi et la transmission d'informations aux prescripteurs pour attribution de la place lors d'une commission extraordinaire ;

- Accueillir et accompagner les familles orientées par les prescripteurs et susceptibles de bénéficier d'une place d'accueil AVIP en vue de faciliter le parcours de ces dernières (présentation des locaux, de l'équipe, du projet pédagogique ; du règlement de fonctionnement et des termes du contrat d'accueil (si référent = direction de l'EAJE)) ;

- En collaboration avec le gestionnaire, veiller à la pérennité de l'accueil de l'enfant dès l'entrée du parent dans le parcours en l'orientant à l'issue du contrat d'insertion vers une place d'accueil relevant du droit commun au sein de l'établissement AVIP, ou en lui proposant des solutions vers d'autres modes de garde, en collaboration étroite avec le Relais Petite Enfance (RPE) du territoire.

- En collaboration avec le gestionnaire, créer des liens et mettre en place des actions avec les autres acteurs de la petite enfance du champ de l'insertion professionnelle et du soutien à la parentalité, en prenant appui notamment sur les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (Reaap), les Lieux d'Accueil Enfant Parent (Laep) ; de la Petite Enfance (Relais Petite Enfance) du territoire facilitant le retour à l'emploi du ou des parents.

- Accompagner les professionnels de l'EAJE qui accueillent les enfants et familles bénéficiaires d'une place AVIP (réunions d'analyse de la pratique, apports pédagogiques, …)

- Organiser au moins une fois par trimestre un point de suivi des familles accueillies avec les partenaires prescripteurs (suivi du parcours d'insertion professionnelle, suivi de l'accueil de l'enfant au sein de l'EAJE, projections).

- Rendre compte aux institutions de l'ensemble des actions mises en place et d'en assurer l'évaluation ainsi que la transmission de bilans à l'ensemble des partenaires institutionnels par l'intermédiaire d'un comité de pilotage annuel organisé en collaboration avec le gestionnaire.

Aptitudes pour la conduite des missions :

- Posséder une bonne connaissance du réseau partenarial de son territoire dans le du champ de la petite enfance, du soutien à la parentalité et de l'insertion,

- Savoir créer des espaces d'échanges privilégiés avec les familles sur des temps collectifs ou individuels,

- Avoir des connaissances sur la gestion de projet afin d'identifier les besoins des familles, les analyser, proposer des solutions adaptées et en assurer le reporting auprès de sa hiérarchie et des institutions partenaires.

- Développer une appétence pour du travail collectif sur des projets partagés,

- Avoir la capacité à travailler en équipe et en partenariat, la capacité d'initiative, le sens de la communication, de fortes qualités relationnelles et une grande capacité d'écoute,

- Maîtriser les outils bureautiques permettant le suivi de l'ensemble de ces missions,

Formulaire de demande d'inscription

Fiche d'orientation des prescripteurs vers les crèches AVIP

• Identité du demandeur d'emploi

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Situation familiale : Marié(e), pacsé(e), en couple, divorcé(e), séparé(e), célibataire

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

N° identifiant France Travail : _____

N° allocataire CAF : _____

• Organisme prescripteur & accompagnement

Organisme prescripteur : France Travail / Conseil Départemental / Mission locale

Type d'accompagnement : Bénéficiaire d'un accompagnement global / RSA en CER / Autre

Nom et prénom du référent professionnel : _____

Date d'entretien "Diagnostic emploi" * : ____ / ____ / _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

** Pour France Travail*

• Motif du besoin d'accueil en crèche AVIP

Démarches de recherche d'emploi : _____

☐ Formation :

Libellé _____ du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ _____

☐ Contrat de travail :

CDI / CDD / Intérim / Autre, précisez _____ du ____ / ____ / _____ au ____ / ____

• Enfants & garde en crèche AVIP

Nom et prénom du 1er enfant : _____ Date de naissance : ____ / ____ / _____

Nom et prénom du 2e enfant : _____ Date de naissance : ____ / ____ / _____

Date d'entrée souhaitée : ____ / ____ / _____

Jours et heures de garde souhaités :

Lundi de ____ H à ____ H

Mardi de ____ H à ____ H

Mercredi de ____ H à ____ H

Jeudi de ____ H à ____ H

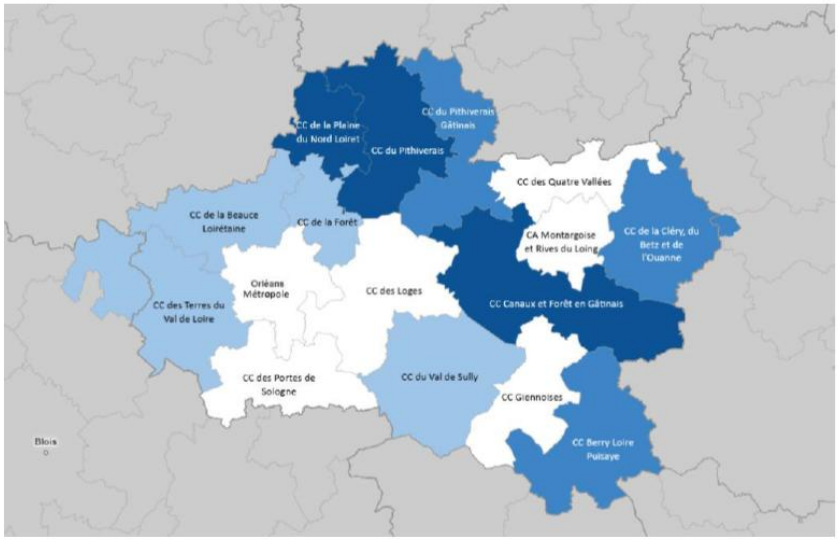
Vendredi de ____ H à ____ H

** Prévoir, si possible, une semaine pour l'adaptation de l'enfant.*

- **Évaluation socio-professionnelle**

Répartition territoriale des modalités de soutien de la MSA Beauce Coeur de Loire

Département du Loiret



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Non éligible

La carte des territoires à enjeux ruraux constitue une référence pour l'appréciation de l'éligibilité des projets et la détermination du niveau de soutien financier susceptible d'être accordé par la MSA Beauce Cœur de Loire.

Contact MSA : Aurélie LEGROS, chargée de développement action sanitaire et sociale, legros.aurelie@bcl.msa.fr / 02.38.60.56.38 / 06.10.02.76.75

Services de l'Etat – coordonnées des délégués du Prefet avec repartition des territoires

Noëlle COUSIN
Déléguée du Préfet

Orléans (Blossières/Dauphine), Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais, Sully-Sur-Loire et Pithiviers
Tél : 02 38 81 42 97 - Mobile : 07 72 04 63 00

Coralie TAYAMA
Déléguée du Préfet

Agglomération Montargoise et rives du loing | Ville de Gien
Tél : 02 38 81 43 55 - Mobile : 06 31 45 72 28

Thierry MAUBERT
Délégué du Préfet Orléans L'Argonne, La Source et Saint-Jean-de-la-Ruelle

- Mobile : 06 12 29 98 23